

Réunion de Conseil Municipal du 10 février 2025 en session ordinaire

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 1^{ère} adjointe, Françoise DELAROCHE ; Kathryn ASLETT-FOUAUX ; Claire DE MAUPEOU , Corinne QUIEVRE

Etaient absents excusés : Isabelle HENRY, Nicolle MAGNIER, Antoine COTTIN (pouvoir à Catherine VIEL)

Secrétaire de séance : Mme Kathryn ASLETT-FOUAUX

Séance ouverte au public

Ouverture de la séance à 18h34

- I-Approbation du compte rendu du 13 décembre 2024

7 votes pour

Le PV du 24/01 sera approuvé en même temps que celui du 10/02/2025 (convocation à l'identique car manque de quorum le 24/01).

-II-Délibération travaux toiture Salle des Fêtes

Mme le maire explique les différentes possibilités qui s'offrent à la mairie pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

Trois devis ont été réalisés :

AD couverture	21 880.50€ HT
Couvreur du Cotentin	32 164.86€ HT
Masson Renov	34 145€ HT

Mme le maire, indique que la commune peut être éligible à la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) et également à l'APCR (Aide aux petites communes rurales).

A savoir au maximum :

50 % pour l'APCR (Département) et 30% pour la DETR (Etat), il resterait donc à la charge de la commune dans le meilleur des cas 20 %.

Malheureusement les rentrées d'argent depuis 5 ans restent faibles, il faut donc rester vigilant.

Il faut également noter que quelque soit le choix du couvreur la somme devra être avancée par la commune dans un premier temps, celle-ci serait prise provisoirement sur l'excédent cumulé.

A la date de ce jour nous avons un résultat positif de 5137,48€ sur 2024 et un résultat cumulé dont intégration du CCAS de 43 941€ (cette somme sert d'équilibre budgétaire, qui doit être impactée que temporairement).

Délibération sur les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes (toiture complète)

7 voix pour

Délibération pour le choix du couvreur

7 voix pour l'entreprise AD couverture pour un montant de 21 880.50 HT

III-Délibération demande de subvention Aide aux Petites Communes Rurales (APCR)

Suite au vote précédent Mme le Maire est autorisée à demander auprès du Conseil Départementale l'APCR en contrat annuel, pour un montant de 50% des travaux HT concernant les travaux de réfection de toiture de la salle des fêtes (21 880,50 HT).

Mme VIEL est autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

7 voix pour

IV-Délibération demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux/Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DETR/DSIL)

Suite au vote précédent Mme le Maire est autorisé à demander auprès de la Préfecture une subvention DETR/DSIL pour les travaux de réfection de toiture de la salle des fêtes.

La subvention est demandée pour un montant de 30% des travaux HT (montant des travaux 21880,50 HT)

Mme VIEL est autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

7 voix pour

V-Délibération listant les dépenses au compte 623

Le trésor public demande à toutes les communes une délibération mentionnant la liste des dépenses qui peuvent être affectées au compte 623 (Publication et relation publique) le conseil municipal autorise à imputer à ce compte les dépenses suivantes :

- Dépenses pour les commémorations (gerbes, fleurs, réceptions diverses etc...°)
- Dépenses pour les festivités : repas des ainés, Noël des enfants
- Dépenses pour les réceptions diverses

7 voix pour

Questions diverses :

- 1- Mme le Maire informe que les travaux de mise hors d'eau sur les toitures du presbytère et du couvent ont été effectués par Mr Laforge, couvreur du Cotentin, pour 3000€ TTC.
- 2- Mme le Maire informe que l'arrêté d'insalubrité concernant le couvent doit être prochainement envoyé par la préfecture
- 3- Mme Corinne Quièvre revient sur le coût de la location de l'hébergement temporaire des locataires du couvent et demande s'il n'y a pas une possibilité de faire une demande d'aide.

Mme le maire n'est pas sûre que cela aboutira, ni que cela soit très utile de le faire car la mairie a les deux casquettes, dans le même temps bailleur et mairie.

Mme Kathryn Fouaux Aslett dit que cela lui semble utile de faire la demande de toute façon, Mme Corinne Quièvre et Mme Claire De Maupeou sont du même avis. Mme Viel Catherine prend note.

Clôture de la séance : 19h05

Le Maire,

Catherine VIEL



Le secrétaire,

Kathryn ASLETT-FOUAUX

